

II

*Le Chef de la délégation commerciale du Canada
au Ministre des Affaires étrangères du Venezuela*

CARACAS, le 11 octobre 1950.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement du Canada m'a autorisé à conclure le *modus vivendi* suivant, aux termes de votre Note numéro E.5080 du 11 octobre 1950, qui doit régir, pour un an, les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis du Venezuela.

(Voir Note N° I)

“Les articles récoltés...trois mois donné à l'autre Haute
Partie contractante.”

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

H. LESLIE BROWN.